

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ NICOLET-YAMASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

---

**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DESIRANT S'EXPRIMER SUR LE  
PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2022-07 MODIFIANT LE REGLEMENT DE  
LOTISSEMENT NUMERO 2015-06**

---

Prenez avis que lors de l'assemblée tenue le 12 septembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin a adopté, par résolution # 2022-09-133, le projet de règlement numéro 2022-07 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2015-06.

Ce projet de règlement vise à modifier les tableaux des articles 27 à 31 pour ajouter des groupes d'usages par zone.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique sur ce projet de règlement, le 3 octobre 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 500 rue Marquis, St-Célestin. Au cours de cette assemblée tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, cette personne expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité situé au 510, Rue Marquis, à Saint-Célestin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit. De plus, il est disponible sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 16 septembre 2022



---

**DONALD BRIDEAU**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné(e), Donald Brideau, directeur général & greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2022 entre 13:00 et 17 :00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 septembre 2022.



---

signature